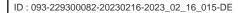


Reçu en préfecture le 20/02/2023







## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 16 février 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Youssouf, M. Martin S.







## Délibération n° 07-03 du 16 février 2023

PLAN ÉCO-COLLÈGES – PLAN PLURIANNUEL DE MAINTENANCE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 – INDIVIDUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2023.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 relative à l'approbation du plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges (PREC) 2021-2030,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le budget primitif 2023 approuvé par la délibération du Conseil départemental n° 2022-XII-43 du 15 décembre 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- RÉPARTIT l'individualisation de l'autorisation de programme 2023 de 25 000 000 euros en 6 050 000 euros de travaux de modernisation et 18 950 000 euros de travaux de gros entretien renouvellement ;



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230216-2023\_02\_16\_015-DE

- INDIVIDUALISE les 25 000 000 euros du programme 2023 du plan pluriannuel de maintenance des collèges, selon le tableau joint en annexe ;

- SOLLICITE des subventions d'investissement auprès de la Région Île-de-France relatives à ce programme.

Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.